



Demande d'admissibilité au regroupement des actifs du ménage

«Regroupement des actifs du ménage» est l'expression que nous utilisons pour décrire l'inclusion des soldes et des montants des prêts hypothécaires détenus à la HSBC par les conjoints ou conjoints de fait, individuellement et conjointement, afin de calculer le solde de la relation globale et le montant total en prêts hypothécaires. Nous utilisons le solde de la relation globale et le montant total en prêts hypothécaires pour vous et votre conjoint ou conjoint de fait afin de déterminer si votre admissibilité aux programmes HSBC Jade ou HSBC Premier et à l'annulation des frais mensuels de ces programmes.

Regroupement des actifs par ménage – Modalités

Les termes importants ont le sens qui leur est attribué dans le document Frais de gestion s'appliquant aux comptes de particuliers – Déclaration de renseignements, à moins d'indication contraire aux présentes.

Regroupement des actifs par ménage est l'expression que nous utilisons pour décrire l'inclusion des soldes et des montants des prêts hypothécaires détenus à la HSBC par les conjoints, individuellement et conjointement, afin de calculer leur solde combiné.

Solde combiné est l'expression que nous utilisons pour décrire le solde de la relation globale et le montant total en prêts hypothécaires de votre conjoint ou conjoint de fait et vous-même. Le solde combiné est utilisé pour déterminer votre admissibilité aux programmes HSBC Jade ou HSBC Premier et à l'annulation des frais mensuels de ces programmes.

Si vous faites une demande de regroupement des actifs du ménage, vous reconnaissez et acceptez les conditions suivantes :

Conditions d'admissibilité au regroupement des actifs du ménage

1. Votre conjoint ou conjoint de fait et vous-même devez tous deux être clients i) HSBC Jade ou ii) HSBC Premier.
2. Vous confirmez être des conjoints ou conjoints de fait, légalement mariés ou vivant ensemble depuis plus d'un an et vous présentant publiquement comme des conjoints.
3. Vous acceptez de nous aviser immédiatement si vous n'êtes plus conjoints ou conjoints de fait. Une fois que nous en sommes informés, ou que nous le constatons, vous ne serez plus admissibles au regroupement des actifs du ménage et cet avantage vous sera retiré.
4. Vous pouvez vous soustraire au regroupement des actifs du ménage à tout moment en communiquant avec un représentant en succursale ou en nous appelant, au 1-866-233-3838. Si tous les comptes de la HSBC d'un des conjoints sont fermés, vous ne serez plus admissibles au regroupement des actifs du ménage et cet avantage vous sera retiré.
5. À notre entière discrétion, nous pouvons cesser d'offrir le regroupement des actifs par ménage ou modifier les modalités qui le régissent, à condition que nous vous en informions au moins 30 jours à l'avance.
6. Nous nous réservons le droit de refuser ou d'annuler votre participation au regroupement des actifs du ménage si nous craignons ou découvrons que vous tirez profit de façon abusive de la nature même de l'offre.
7. Si le regroupement des actifs par ménage ne s'applique plus pour quelque raison que ce soit, vous demeurerez un client HSBC Jade ou HSBC Premier, selon le cas, et devrez répondre aux critères d'admissibilité individuellement. Si vous ne répondez pas aux critères d'admissibilité, vous devrez payer les frais mensuels du programme.

Particularités du regroupement des actifs par ménage

8. **Membre principal du ménage** : Lorsque vous demandez le regroupement des actifs par ménage, vous désignez un conjoint ou conjoint de fait comme membre principal du ménage et les frais mensuels du programme qui pourraient s'appliquer seront prélevés dans son compte (individuel ou conjoint).
9. **Calcul du solde combiné** : Les soldes ou les montants des prêts hypothécaires que vous détenez conjointement seront inclus qu'une seule une fois dans le calcul du solde combiné.
10. **Admissibilité en fonction du revenu** : Le critère de dépôt de revenu total mensuel ne change pas, ce qui signifie que le revenu d'un seul des conjoints sera pris en compte pour l'admissibilité à HSBC Premier.

Consentement au partage des renseignements personnels avec votre conjoint

11. Vous acceptez que nous puissions utiliser et combiner vos renseignements personnels pour calculer le solde combiné. Il est possible que votre conjoint puisse prendre connaissance de la valeur de vos soldes et du montant des prêts hypothécaires que vous détenez individuellement lorsque nous combinons vos renseignements ou lorsque nous cessons de les utiliser pour le calcul du solde combiné.